

La résidence «Les Châtaigniers»

La résidence «Les Châtaigniers» est un établissement géré par le CCAS.

Elle dispose :

- ✓ de 63 appartements modernes (T2 ou T3)
- ✓ d'un pôle «Accueil-Restauration»

Pourquoi emménager à la résidence ?

- ✓ Vous vous libérez des contraintes matérielles de tous les jours (courses, préparation des repas...).
- ✓ Vous êtes en sécurité car du personnel répond à vos demandes 24h/24.
- ✓ Vous continuez et élargissez votre vie sociale en rencontrant d'autres habitants de la résidence et en découvrant de nouvelles activités...
- ✓ Vous avez accès aux animations et aux activités organisées dans l'enceinte de l'établissement et vous participez à des activités extérieures.

L'accueil peut se faire en pension complète ou en demi-pension.

Contact

Résidence «Les Châtaigniers»

3 allée des Châtaigniers

Tél. : 02.99.73.11.53

Mail : residence_leschataigniers@combουργ.com



Contactez-nous



Adresse :

6 boulevard du Mail
35270 Combουργ

Téléphone :

02.99.73.01.18

Mail :

ccas@combουργ.com

Site internet :

www.combουργ.bzh

Horaires

Lundi : 8h30-12h00 / 14h00-17h00

Mardi : 8h30-12h00 / 14h00-17h00

Mercredi : fermé au public toute la journée

Jedi : 8h30-12h00 / 14h00-17h00

Vendredi : 8h30-12h00 / 14h00-17h00

C.C.A.S

Centre Communal d'Action Sociale

Maintien à domicile



C.C.A.S. de Combουργ

6 bvd du Mail - 35270 Combουργ

Tél. : 02.99.73.01.18

Mail : ccas@combουργ.com

Site internet : www.combουργ.bzh



Accueil et orientation



Vous avez besoin d'être aidé, de connaître les démarches à effectuer ?

Contactez le CCAS qui vous informera sur les différentes démarches et si besoin vous orientera vers ses partenaires (CDAS, Ageclis...)

Le CCAS vous aide dans le montage des dossiers suivants :

- ✓ **APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)** : aide délivrée par le Département pour financer une partie des dépenses nécessaires au maintien à domicile.
- ✓ **Téléassistance** : service qui permet de mettre en contact une personne ayant un problème à domicile (chute, accident...) avec un téléopérateur.
- ✓ **ASPAs (Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées)** : si vous disposez de faibles revenus, l'ASPAs vous permet d'assurer un niveau minimum de ressources.



Dans le cadre de son plan canicule, le CCAS tient un registre de personnes à contacter en cas de fortes chaleurs.



Le S.A.D.

Qu'est-ce que le S.A.D. ?

Le Service Autonomie à Domicile est un service prestataire dédié aux :

- ✓ **Personnes âgées de plus de 60 ans**
- ✓ **Personnes ayant un handicap**
- ✓ **Personnes bénéficiant d'aide sociale**

Le SAD est l'employeur des auxiliaires de vie et assure sous sa responsabilité la qualité de service, l'encadrement professionnel, la formation continue des agents, les remplacements, ainsi que le respect des règles professionnelles et déontologiques. Il s'adresse aux personnes domiciliées à **Combours et Bonnemain**.

Quels services propose-t-il ?

- ✓ **L'aide à la personne (aide à la douche, à l'habillage, aux repas)**
- ✓ **Prise en compte de l'environnement social (courses, aide au déplacement)**
- ✓ **L'entretien du logement (ménage, gestion du linge)**

La prise en charge peut être assurée à votre domicile :

- ✓ **7 jours sur 7**
- ✓ **De 7h00 à 20h00**



Prise en charge financière possible par le Département, les caisses de retraites, mutuelles...

Droit à un crédit d'impôt à hauteur de 50% des frais engagés.

Le portage de repas

Qu'est-ce que le portage de repas ?

- ✓ **Service de livraison de repas froids à domicile.**
- ✓ **Du lundi au samedi** s'adresse à tous, et principalement aux personnes âgées, handicapées ou convalescentes qui ne peuvent assurer la préparation des repas.
- ✓ **Repas préparés** dans la cuisine de la Résidence Les Châtaigniers.
- ✓ **La composition des repas** : un potage, une entrée, un plat accompagné de légumes, un fromage, un dessert et du pain.
- ✓ **Prise en charge financière possible** par l'APA ou les caisses de retraites.



Droit à un crédit d'impôt à hauteur de 50% des frais engagés sur **la partie transport**.

Quelles communes sont desservies ?

Le portage s'étend sur une dizaine de communes limitrophes de Combours :

Bonnemain, Cuguen, Lanrigan, Lourmais, Meillac, St Léger des Prés, Trémeheuc.

